

MICHEL THOMAS
Société civile Immobilière
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 67 BOULEVARD EXELMANS
75016 PARIS 16ième
R.C.S PARIS D 378 798 995

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELEE DU 07 JUIN 2016

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 dans les formes prévues à l'article 1856 du Code civil et 41 du décret du 3 juillet 1978, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

DEUXIEME RESOLUTION

Conformément à la proposition de la gérance, l'Assemblée Générale constate que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de 555 226,44 euros, qu'elle décide d'affecter de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	555 226,44 euros
Attribué aux associés à concurrence de au prorata de leurs droits dans le capital	555 226,44 euros
Anne-Marie THOMAS-BLONDEL	137 973,78 euros
Eric THOMAS	139 084,22 euros
Didier THOMAS	139 084,22 euros
Thibault THOMAS	139 084,22 euros

Les sommes ainsi attribuées aux associés seront portées au crédit des comptes courants ouverts au nom de chacun des associés dans les écritures sociales.

TROISIEME RESOLUTION

En plus de la répartition habituelle, l'assemblée générale autorise le gérant, M. Thibault THOMAS, à verser à titre exceptionnel à Mme Anne-Marie THOMAS-BLONDEL, la somme dont le montant sera fixée lors l'assemblée générale.

Ces sommes seront prélevées sur le placement titres de la BNP.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale autorise le gérant, M. Thibault THOMAS, à faire une étude du remplacement des équipements assurant la sécurité et le bon fonctionnement des locaux ainsi que le financement de ces travaux.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale accepte la prise en charges des honoraires de conseil par la SCI MICHEL THOMAS.